

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2026

N° d'ordre : DEL 2026-030

Objet de la délibération :
**Désignation des membres au
Conseil d'Administration de la
Caisse des Ecoles (CDE)**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 26

Pouvoirs : 1

Votants : 27

Date de la convocation :
08/04/2026

Date de publication en ligne :
20/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : SIRET Jean-François, LAME Gaëlle, GUEFFIER Thierry, CHALARD Clarisse, ALLEAUME Laurent, SOUM Sandrine, BOUTIN Amaury, HONDARRAGUE Béatrice, GAILLARD Pascal, BENTOURE Jean-Marc, BUIRETTE Philippe, ANCEL Pascale, JACQUET Francine, DESAGE Sylvie, BROSSET-HECKEL Virginie, ABGUILLERM Sindy, JULIEN Arnaud, LE Adeline, ADDA Kamel-Rodrigue, PIOLI Tristan, DELARUE Jean-François, COUSTY Corinne, NAVEAU Gilles, LAMIK Redouan, JUDENNE Stéphanie, CANU Fatou.

Absents excusés : BIAT Yannick, qui donne pouvoir à Sandrine SOUM

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Sindy ABGUILLERM

Vu l'article L.212-10 du Code de l'éducation, et suivants,

Considérant qu'il convient de désigner 3 membres de l'assemblée pour siéger au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles,

Vu les candidatures présentées,

Entendu l'exposé de Sandrine SOUM, rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

DESIGNE pour siéger au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, pour la durée du mandat municipal, les personnes suivantes :

Titulaires :	Suppléants :
Arnaud JULIEN	Yannick BIAT
Sylvie DESAGE	Tristan PIOLI
Sandrine SOUM	Virginie BROSSET-HECKEL

Le Maire
Jean-François SIRET



Le secrétaire de séance
Sindy ABGUILLERM

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.